



Convocation chez le jaf demain

Par **SOAZDOEL**, le **08/01/2008** à **12:11**

Désolé de poster car je sais que ce sujet a déjà été écrit. Mais voilà je ne dors pas, je suis très inquiète. En effet, cela risque d'être très difficile car je ne veux pas que le père de ma fille est un DVH. J'ai beaucoup de pièces dans mon dossier mais je flippe comme même. J'ai du aller au commissariat pour déposer 4 mains courantes. C'est une personne qui est violente. Il s'est convoqué par le commissariat car il rodait ivre autour de chez moi, il voulait voir sa fille et qu'il me harcelait téléphoniquement. Cela n'a rien fait il a continué. J'ai écrit au procureur de la république pour lui expliquer les faits car il y a eu aussi menace de kidnapping. Depuis que je me suis séparée du papa nous avons habité ensemble 3 mois après la naissance de la petite je lui laissais voir sa fille mais à mon domicile; J'ai dû même prendre un huissier pour faire constater les sms menaçant et insultant. Je ne veux en aucun cas que ma fille n'est pas de relation avec son père je pense que pour la petite c'est essentielle. Mais voilà j'ai peur du verdict de la JAF car apparemment il y en a qui prennent ça à la légère.

Le père de ma fille a des problèmes avec l'alcool il a déjà été condamné à payer une amende car il s'est retrouvé en état d'ébriété sur la voie publique, j'ai même un doc qui atteste plus des attestations de deux personnes le connaissant et qu'il a des soucis d'alcool et qu'il a eu des gestes agressifs envers moi. Est-ce que quelqu'un a déjà eu un cas similaire? et quel a été le verdict de la JAF. Va-t-elle rendre son verdict définitif ou bien un provisoire. Je précise que mon avocate va demander une enquête psychologique et peut-être une enquête sociale car il habite chez sa mère dans un F4 et ils vivent à 8 personnes. Il y a des violences chez eux par contre je ne peux pas apporter la preuve mais simplement la police est déjà venue pour des différents familiaux.